



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°962) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «LES ACCENTS - DIRECTION
MUSICALE THIBAUT NOALLY», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-226
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association «Les Accents – Direction musicale Thibault Noally» représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106, boulevard Saint Germain, 75006 Paris, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 12 et 13 mai 2024 de 10h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association «Les Accents – Direction musicale Thibault Noally» représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106, boulevard Saint Germain, 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 400,60 € T.T.C (quatre-cent euros et soixante centimes) auquel il faut ajouter 220,30 € T.T.C (deux-cent-vingt euros et trente centimes) au titre de frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 12 et 13 mai 2024 de 10h00 à 18h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240703-lmc1H11932H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/07/2024
Date de Publication : 04/07/2024